

### **Compte rendu du conseil municipal du 04 avril 2018**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Berrier, adjointe au maire

**Membres présents** : Mesdames Berrier, Pré, Dossche, Paillet, Tisserand, Kozlowski, Caye, De Michieli-Carpentier

Messieurs Lopez, Penot, Blisson, Smorag, Demont, Lemaur, Bruneau, Batilliot, Lenarduzzi

**Absents (es) excusés (es)** :

M. Miguet ayant donné pouvoir à Mme Berrier

Mme Maria ayant donné pouvoir à Mme Caye

M. Van Rossem ayant donné pouvoir à M. Lopez

M. Cadario

Mme Cabanne

M. Gouyon

Secrétaire de séance : M. Lemaur

### **Points 1 à 5 : compte de gestion, compte administratif, affectation du résultat, taux des taxes locales, budget primitif**

Après avoir entendu l'exposé de M.Lopez, tous les points sont votés à l'unanimité. Les délibérations sont jointes au compte rendu.

### **6 – inscriptions des actions au Contrat Intercommunal de Développement (CID)**

Après avoir entendu l'exposé de M. Lopez qui explique le nouveau dispositif opérationnel pour les intercommunalités. Le Département crée le Contrat Intercommunal de Développement (CID) qui remplace les anciens projets de territoire. Le CID sera négocié directement avec chaque intercommunalité. Les communes et syndicats de plus de 2000 habitants pourront y prétendre, en accord avec leur intercommunalité et le Département. Une part de l'enveloppe financière du CID sera alors réservée à ces collectivités. Le CID sera signé pour trois ans. Il n'y aura plus d'année blanche. Un nouveau contrat pourra être mis en discussion dès la dernière année du contrat en cours.

M. Lenarduzzi demande comment ont été définies les priorités.

M.Lopez répond que les actions ont été choisies par Messieurs Miguet, Lopez et Van Rossem en fonction des urgences.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité le programme d'actions du CID et valide la signature du contrat cadre.

Intitulé du projet / des projets	Calendrier prévisionnel	Coût estimé HT	Subvention demandée	%	Autres financements
<b>Nom du projet / des projets</b>					
Rénovation de la mairie	2018/2019	52400	20960	40%	
Aménagement du bord de l'Yonne	2018	36200	14480	40%	
Maîtrise des dépenses d'éclairage public	2018	20000	8000	40%	
Mise aux normes électriques des bâtiments communaux	2018	15300	6120	40%	
Réhabilitation des cours de tennis	2018	49000	19600	40%	
Réhabilitation du gymnase	2019	70600	28240	40%	
TOTAL XXXX		243500	97400 €		0,00 €

## **7 – PEDT 2017-2020**

Après avoir entendu l'exposé de Mme Berrier, le conseil municipal à l'unanimité : Approuve le Projet Educatif Territorial (PEDT) 2017-2020

## **8 – Règlement intérieur de la jeunesse**

Après avoir entendu l'exposé de Mme Berrier, le conseil municipal à l'unanimité : Approuve le règlement intérieur de la jeunesse

## **9 – Adhésion des communes de Courcelles en Bassée, Salins, et Echouboulains, au SITCOME**

Vu la délibération du SITCOME ayant voté à l'unanimité l'adhésion des communes de Courcelles en Bassée, Salins, et Echouboulains, Après avoir entendu l'exposé de Mme Berrier, le conseil municipal à l'unanimité : Approuve l'adhésion des communes de Courcelles en Bassée, Salins, et Echouboulains, au SITCOME

## **10 - Versement d'une subvention d'un montant de 1 160 € au collège Elsa Triolet de Varennes sur Seine**

Mme Berrier expose au conseil la demande de subvention du collège de secteur de Varennes et précise le changement des modalités d'octroi de cette subvention. Dorénavant les communes n'auront plus à choisir l'opération à financer. Un montant par élève sera voté. Mme Berrier indique que la ville de Montereau verse 15 € par élève monterelais.

Il est proposé au conseil la somme de 10 € par élèves cannois. Mme De Michielli demande pourquoi pas la somme de 15 €. Mme Berrier répond que cela n'est pas possible pour des raisons financières. Et qu'il est juste que les autres communes s'impliquent également. M. Bruneau rappelle que la compétence des collèges est départementale et que les impôts versés par les habitants participent déjà au financement des collèges.

Le conseil municipal à l'unanimité (Mme Berrier ne prend pas part au vote) : Approuve le versement d'une subvention au collège Elsa Triolet de Varennes sur Seine d'un montant de 1 160 €, soit 10 € par élève cannois scolarisé (116 élèves)

## **11 – Adhésion ADIL 2018**

Mme Berrier précise qu'il s'agit du renouvellement de la subvention annuelle versée à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de Seine et Marne. Cette association vient en aide aux publics et collectivités pour tous les problèmes liés à l'habitat. Après avoir entendu l'exposé de Mme Berrier, le conseil municipal à l'unanimité : Approuve l'adhésion à l'ADIL pour l'année 2018 pour la somme de 301 €.

## **12 - Réalisation diagnostic des bâtiments publics en matière de raccordement aux réseaux d'assainissement**

Mme Berrier précise que l'octroi de subventions du Département dans le domaine de l'eau et de l'assainissement est subordonné aux respects de conditions d'éligibilité. L'une d'elles porte sur la qualité des raccordements des bâtiments publics aux réseaux d'assainissement. Aussi, il est demandé aux communes ayant une population supérieure à 1 500 habitants de s'engager par voie de délibération, à réaliser des enquêtes domiciliaires au niveau de l'ensemble des bâtiments publics de leur patrimoine.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- prend acte de cet exposé,
- S'engage à lancer, sous sa maîtrise d'ouvrage, le diagnostic de conformité des bâtiments publics de son patrimoine, en matière de raccordement aux réseaux d'assainissement, devant permettre d'établir la nature des travaux à réaliser et le coût estimatif pour la remise en conformité,
- Sollicite les aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Département de Seine-et-Marne pour le financement de ces diagnostics,
- S'engage à réaliser les travaux visant à rétablir la conformité (dans le cadre d'un programme pluriannuel)

### **13 – Cession de bien immobiliers**

Mme Berrier expose qu'il s'agit de modifier la délibération de septembre 2016 relative à la vente du pavillon sis 77 rue Désiré Thoison. En effet, les coûts des travaux de déconnection des branchements assainissement sont moins élevés que prévus et s'élèvent à 3000 €.

Elle expose que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2000 habitants donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles. Le conseil municipal délibère au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide :

- soit de mettre en vente cette maison en l'état au prix de 126 000 €, et qu'elle sera grevée d'une servitude de raccordement au réseau des eaux usées au profit de la parcelle adjacente restant propriété de la commune.

- soit de mettre en vente cette maison au prix de 129 000 €. Si l'acheteur souhaitait que les bâtiments (salle familiale et salle périscolaire) soient déconnectés du branchement assainissement eaux usées sur la parcelle cadastrée C2098 alors la commune créera un nouveau raccordement des eaux usées pour les bâtiments de la parcelle adjacente. Les travaux seront réalisés par la commune après signature d'un compromis de vente et après confirmation de la disposition des fonds (montant de la vente) auprès du notaire.

### **14 – Subventions aux associations**

Mme Caye présente au conseil le tableau de demande de subventions par les associations.

Mme De Michieli remarque que le tableau a été modifié depuis la réunion de la commission animation. Mme Caye indique que les associations de country et de chasse ont rendu les documents demandés et peuvent donc bénéficier de subventions.

M. Lenarduzzi demande ce qu'il advient de l'association Chica Boum Boum. Mme Caye précise que leurs activités ont repris au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Après avoir entendu l'exposé de Mme Caye, le conseil municipal à l'unanimité (M. Smorag ne prend pas part au vote), Approuve le versement des subventions telles que détaillées au tableau joint à la présente délibération.

La séance est levée à 20h45.